



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION ORDINAIRE
MERCREDI 28 AOUT 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 août à 20 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie HENAUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Amely beauchamp, Gérard Feugère, Murielle Bravo, Jean-François Bouvard, Dominique Pottier, Jessie Crouet-Turillon, Christopher Van Vlierbergue, Sylvie Henaux

REPRESENTES : Matthieu Hellard, Sandrine Poulain

EXCUSES : Nathalie Fauquet, Audrey Lima Boujol, Brigitte Gunthner, Nadia Nouri, Jade Cledat, Françoise Sokolowski, Chedly Hadj Kacem, Michel Besnard, Angélique Aubrée, Patrice Roussin

Date de convocation..... 22 août 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice..... 20

Nombre de conseillers municipaux présents 8

Séance ouverte à 20h

Le quorum n'est pas atteint

Secrétaire de séance : Murielle BRAVO

Le Conseil municipal ordinaire convoqué le 28 août 2024 n'a pu se réunir en l'absence de quorum c'est-à-dire moins de la moitié des membres en exercice.

Dans ces circonstances, l'Article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales prévoit : « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal extraordinaire aura lieu **mardi 3 septembre A 20H00, DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HOTEL DE VILLE.**

L'ordre du jour de cette nouvelle réunion, conformément à la législation, reste identique.

Le secrétaire de séance,
Murielle Bravo

Le Maire,
Sylvie HENAUX